

fiscal particulier des régimes enregistrés d'épargne-études.

Le dernier budget a favorisé encore davantage les familles d'étudiants en faisant passer de 600 à 680 \$ le montant des frais de scolarité et du crédit d'impôt dont peut bénéficier le conjoint, le parent ou le grand-parent qui subvient à ses besoins. Tant les sociétés que les particuliers sont encouragés par le système fiscal à faire des dons aux établissements d'enseignement. Au total, ces dispositions fiscales ont profité directement à un million de Canadiens, des étudiants ou leur famille.

Non seulement cela, mais nous avons aussi manifesté notre engagement à l'égard de l'éducation en exonérant de la TPS bon nombre de services fournis par les collèges et les universités. Parmi les exemptions, on retrouve les frais de scolarité pour tous les cours à unités menant à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat, les frais des séminaires, des conférences et des programmes offrant le gîte et le couvert.

Comme je l'ai déjà démontré, le gouvernement fédéral fait tout ce qu'il peut pour appuyer une vaste gamme de services d'enseignement offerts aux étudiants canadiens. Les chiffres de l'OCDE indiquent qu'en pourcentage des dépenses gouvernementales, le Canada consacre déjà plus que tout autre pays membre à l'éducation.

Je déclare à mon collègue que nous sommes en période de renouvellement économique et qu'en notre qualité de gouvernement responsable, nous devons être prudents et analyser attentivement toute nouvelle mesure qui pourrait avoir des conséquences importantes sur notre façon de dépenser l'argent durement gagné des contribuables.

Les Canadiens n'ont pas à payer des frais de scolarité dans les écoles primaires et secondaires. En accordant des crédits d'impôts pour l'éducation au niveau primaire et secondaire, on augmenterait de façon notable le coût à assumer pour le gouvernement et, par ricochet, pour les contribuables. De plus, une telle mesure ne garantirait pas l'augmentation des dépenses consacrées à l'éducation.

L'objectif du projet de loi C-300 est excellent à n'en pas douter, mais il ne sert pas les intérêts des enfants handicapés. En fait, un enfant handicapé est un enfant comme les autres. Il veut et il doit s'insérer dans la société afin d'apprendre comme les autres et de jouer avec les autres. Bien qu'il repose sur un excellent motif, le projet de loi présenté par le député ne respecte pas ce principe fondamental.

Initiatives parlementaires

Pour ce qui concerne l'accessibilité des études supérieures, la règle est la même, nous devons mettre l'accent sur l'accès aux programmes des collèges et universités ordinaires et non sur la création d'institutions d'enseignement spéciales.

En tant que ministre responsable de la situation des personnes handicapées, le secrétaire d'État a donc fourni des fonds pour aider à l'établissement de centres de développement dans plusieurs universités du pays. Ces centres ont pour mission de mettre sur pied des méthodes et des services donnant aux étudiants handicapés l'accès le plus large possible aux outils d'apprentissage et aux autres éléments qui composent la vie sur les campus universitaires. Dans toutes ces initiatives, le gouvernement fédéral travaille en très étroite collaboration avec les groupes de défense des intérêts des handicapés.

De même, lorsqu'il a annoncé l'initiative de la prospérité par l'apprentissage, il y a un an, le gouvernement a souligné ce qui constitue la clé au renforcement de nos systèmes d'enseignement et de formation. Cette initiative vise à encourager tous ceux qui sont partie prenante dans ces systèmes, soit les parents et les enfants, les jeunes adultes, les entreprises et les syndicats ainsi que les établissements d'enseignement, à travailler ensemble à établir les objectifs et à chercher des solutions aux problèmes. Le thème de l'initiative du gouvernement n'est nulle part mieux exprimé que dans le titre de l'un de ses principaux documents de travail: *Bien apprendre, bien vivre*.

C'est par la consultation et la coopération, et non en apportant des modifications coûteuses et inefficaces au régime de l'impôt sur le revenu, que nous trouverons les moyens d'assurer à tous les Canadiens les meilleures perspectives d'apprentissage.

• (1740)

[Français]

M. Duhamel: Monsieur le Président, je m'excuse et je ne veux pas déranger l'ordre des orateurs, mais j'avais demandé, à la fin de mon discours, si on avait l'unanimité afin de pouvoir aller de l'avant avec ce projet, c'est-à-dire le renvoyer au comité, mais je n'ai pas reçu de réponse. A-t-on l'unanimité pour l'envoyer au comité?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence note qu'il n'y a pas de consentement unanime.

[Traduction]

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Monsieur le Président, je suis désolée que mon collègue n'ait pas obtenu le consentement unanime de la Chambre mais, comme il s'agit d'un sujet de la plus haute importance,